



Concertation informelle au sujet du nouveau règlement organique et de la mise en œuvre de la cartographie des fonctions

Depuis mi-février des mails circulent chez le personnel avec divers documents relatifs à la concertation informelle entamée par l'autorité au sujet du nouveau règlement organique et de la mise en œuvre de la cartographie des fonctions.

Le SLFP n'a pas encore informé ses membres sur cette matière, parce que ces documents revêtent un caractère confidentiel. Il s'agit d'une proposition de l'autorité au stade embryonnaire. Dans le contexte actuel d'un gouvernement en affaires courantes, aucune négociation officielle sur ces matières ne peut avoir lieu. De plus, à la demande du SLFP, l'autorité a marqué son accord pour transmettre aux organisations syndicales les projets de textes du nouveau règlement organique et pour commencer les discussions informelles en la matière, à la condition expresse que la confidentialité soit respectée.

Nous avons constaté que d'autres n'ont pas respecté leur parole et ont violé cette confidentialité. C'est pourquoi nous courons le risque de voir l'autorité suspendre les discussions. Si, vous avez également reçu ces mails nous vous demandons, en tant que membre du SLFP, de ne transmettre à quiconque l'information que vous recevriez.

Bien entendu, le SLFP informera plus amplement ses membres lorsque le caractère confidentiel n'aura plus lieu d'être. Les textes actuels sont loin d'être définitifs et seront encore fortement amendés aussi bien par les syndicats que par l'autorité.

En nous basant sur les réactions de nos membres, nous pouvons vous rassurer: vos inquiétudes sont également les nôtres.

Paul MONSAERT
Président national SLFP Groupe Finances

Consultez notre site web renouvelé